



# CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024

## Entre

**La Communauté de Communes de Montesquieu** dont le siège est situé 1 allée Jean Rostand à MARTILLAC (33651) et représentée par son Président Monsieur **Bernard FATH** agissant en vertu de la délibération n°2024/044 du 4 avril 2024

## Et

**L'association « BORDEAUX UNITEC »** représentée par son Président, **Didier ROUX** dûment habilité(e) à signer la présente convention et désignée par « UNITEC » ;

## PRÉAMBULE

UNITEC est le partenaire historique de la CCM pour l'accompagnement des start-ups de la Technopole Bordeaux Montesquieu sur les filières Sciences de l'ingénieur, Sciences du vivant, Vitiviniculture.

En effet, UNITEC est une association qui a notamment pour objet d'encourager la création et le développement d'entreprises innovantes en partenariat avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, les universités et les entreprises de l'agglomération bordelaise, mais également d'aider les bénéficiaires dans la structuration de leurs projets d'entreprise, dans l'élaboration et le suivi de leurs plans d'action et dans la mobilisation de financements publics et privés.

C'est dans le cadre de la poursuite des objectifs de l'association que celle-ci a sollicité auprès de la Communauté de communes de Montesquieu l'octroi d'une subvention d'un montant maximum de 8 000€ pour l'année 2024.

## Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 : ORIENTATION ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser les relations entre la Communauté de Communes de Montesquieu et Bordeaux UNITEC concernant l'octroi d'une subvention finançant le programme d'actions territorialisé pour l'année 2024 de l'association.

UNITEC propose à la Communauté de Communes de Montesquieu de faire bénéficier aux Jeunes Entreprises Innovantes de la Technopole Bordeaux Montesquieu du dispositif global d'accompagnement-conseil d'UNITEC :

- **Accompagnement des entreprises :**

- Accompagnement - Conseil individuel aux entrepreneurs en phase incubation, création et primo-développement
  - Réflexion stratégique / modèle économique
  - Structuration du projet d'entreprise (Propriété Intellectuelle, technique, équipe, offre...)
  - Appui à la structuration du Business plan
  - Appui à la recherche de financements
  - Suivi de l'activité en développement : tableau de bords, actions commerciales
- Sensibilisation et formation collective sur des sujets économiques, managériaux, juridiques, fiscaux, etc. à destination des créateurs et jeunes dirigeants
  - Les modèles économiques de l'innovation
  - L'analyse stratégique
  - La structuration du business plan
  - Le prévisionnel financier et le bouclage du plan de financement

- La fiscalité de l'innovation
- La gestion courante de l'entreprise
- etc.

- Identification de ressources et partenaires technologiques, commerciaux, industriels et financiers et mise en relation avec suivi (interventions ponctuelles à la demande).

UNITEC interviendra sur 3 catégories d'entreprises du site :

- entreprises technologiques innovantes à Innovations technologiques (à titre indicatif 50%) ;
- entreprises technologiques innovantes à Innovations d'usage et fort potentiel de développement économique (à titre indicatif 30%) ;
- entreprises technologiques non innovantes à expertise technologique de pointe, constituant un maillon structurant de la filière et à fort potentiel de développement économique (à titre indicatif 20%).

Le volume d'accompagnement d'entreprises est estimé à 3 pour l'année 2024.

Les pourcentages, donnés à titre indicatif, pourront varier en fonction du taux de remplissage de la Pépinière Bordeaux Montesquieu.

UNITEC s'engage à fournir les moyens techniques et humains nécessaires à l'accompagnement de deux entreprises (en moyenne, par an) AAP inclus

- situées sur la Technopole Bordeaux Montesquieu, prioritairement dans l'espace pépinière.
- dans les secteurs visés par la Technopole Bordeaux Montesquieu, à savoir Sciences du Vivant (biotechnologies-santé-cosmétique), viti-vinicole, Science de l'ingénieur (numérique et électronique), prioritairement mais sans exclusivité, avec l'accord au cas par cas de la Communauté de Communes.

#### Sélection des entreprises

La sélection des entreprises éligibles à l'accès à l'hébergement en pépinière et à l'accompagnement de Bordeaux UNITEC sera effectuée par un comité d'agrément spécifique à la Technopole Bordeaux Montesquieu. L'organisation de ce comité sera établie par cette dernière et fera l'objet d'un règlement spécifique.

UNITEC ouvrira son programme de formation mutualisé aux JEI de l'incubateur et de la pépinière Bordeaux Montesquieu accompagnées par UNITEC.

#### • **Animation :**

UNITEC et la Communauté de Communes de Montesquieu coorganisent semestriellement deux événements avec d'autres partenaires de l'écosystème régional :

- VINITIQUES : événement coorganisé avec le Cluster INNO'VIN et DIGITAL AQUITAINE.  
L'évènement organisé lors du premier semestre de l'année a lieu sur la Technopole Bordeaux-Montesquieu.  
Celui organisé lors du second semestre se tient sur la Métropole bordelaise.
- RITIS (Rencontres Innovation et Technologies Industrielles en Santé) : événement coorganisé avec le cluster POLEPHARMA/GIPSO.  
L'évènement organisé lors du premier semestre de l'année a lieu sur la Technopole Bordeaux-Montesquieu.  
Celui organisé lors du second semestre se tient sur la Métropole bordelaise à la Cité Numérique de Bègles.

Il est également convenu que UNITEC participera à l'animation d'un Petit Déjeuner de la Technopole Bordeaux-Montesquieu lors du second semestre conjointement avec la Technopole Bordeaux Technowest. :

- La thématique abordée sera : Le financement de l'innovation et sa fiscalité.  
Ce Petit Déjeuner sera organisé au sein de la Technopole Bordeaux-Montesquieu.

Une animation sera organisée par UNITEC sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu au bénéfice de l'ensemble des entreprises du territoire :

- Une édition de l'évènement « Les Signaux : La conférence des grandes tendances de l'innovation et du numérique » sera organisé au cours du quatrième trimestre.

Cette intervention prendra la forme d'un Petit Déjeuner suivi d'une conférence de présentation de la Loi de finances.

## • **Prospection et appui à la promotion de la Technopole Bordeaux Montesquieu**

UNITEC s'engage à présenter les possibilités d'implantation sur la Technopole Bordeaux Montesquieu ainsi que les possibilités offertes par sa plateforme technologique spécialisée (fablab Eurêkafab) à toute entreprise ou projet d'entreprise de son écosystème et dans les thématiques du site.

Elle interviendra également, à la demande de la Communauté de Communes de Montesquieu, en support conseil de la Technopole Bordeaux Montesquieu pour l'audit des demandes d'implantations d'entreprises exogènes au site.

En revanche, Bordeaux UNITEC n'effectuera pas de prospection exogène.

UNITEC, tout en rappelant son obligation réduite à la mise à disposition de moyens, prend note des objectifs indicatifs de résultat proposés par la Communauté de Communes de Montesquieu en termes d'accompagnement d'entreprises et d'animations économiques pour l'année couverte par la convention financière annuelle.

Le dispositif d'accompagnement conseil des jeunes entreprises innovantes d'UNITEC est destiné à être mutualisé. UNITEC pourra apporter ses services à d'autres sites d'accueil d'entreprises de l'agglomération de Bordeaux.

En dehors de ces prestations, les deux parties se réservent la capacité d'apporter leur concours, ou à monter des partenariats, à tout organisme comparable ou connexe.

### **ARTICLE 2 : DURÉE ET PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION**

La convention est établie pour l'année 2024.

Un renouvellement est envisageable après nouvelle étude des conditions d'octroi de la subvention accordée. Cette convention est consentie et acceptée pour l'année civile au cours de laquelle elle est signée.

Elle prend effet à la date de sa signature par les parties.

### **ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT**

Le montant de la subvention au programme d'actions territorialisé décrit ci-dessus fera l'objet d'une subvention d'un montant annuel de **8 000 € pour 2024**, non révisable à la hausse.

Le versement de la subvention s'effectue en deux fois :

- Un acompte de 40 % à la signature de la présente convention et au vu du dossier complet de demande de subvention ;
- Le solde de 60 % sur présentation d'un bilan d'action (voir article 5).

### **ARTICLE 4 : MISE A DISPOSITION DE CERTAINS MOYENS DE LA COLLECTIVITÉ**

La Communauté de Communes de Montesquieu propose de mettre à disposition d'UNITEC et de son écosystème entrepreneurial (y compris les entreprises accompagnées par UNITEC qui ne sont pas implantées sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu) aux conditions financières et techniques définies sur les délibérations du Conseil Communautaire :

- la plateforme technologique (fablab Eurêkafab) et la communauté collaborative d'innovation associée afin de permettre aux entreprises de mener les travaux de conception, d'expérimentation, de prototypage et de production de premières séries de leurs projets innovants.

- les infrastructures proposés par la Communauté de Communes de Montesquieu, en fonction de leur disponibilité, dont le parcours résidentiel (incubateur – pépinière – hôtel d'entreprises et foncier d'entreprises) pour des implantations permanentes ainsi que l'espace de coworking et les salles de conférences et de réunions pour des résidences et/ou des événements temporaires.

La Communauté de Communes de Montesquieu valorisera chaque année le coût de ces aides indirectes en faveur de l'association.

### **ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

#### **Dans le cadre de sa demande de subvention :**

UNITEC s'engage à fournir les documents suivants :

- Ses statuts ;
- Le nombre total d'adhérents ;
- La composition à jour du Conseil d'Administration ;

- Un RIB ;
- Une attestation d'assurance à jour portant sur l'exercice de ses activités ;
- Les éléments comptables des trois dernières années :
  1. Comptes de résultats, bilans certifiés par le commissaire aux comptes s'il y a lieu
  2. Et/ou synthèses financières de nature à présenter la situation financière de UNITEC
- Un document attestant le cas échéant de son affiliation à une Fédération ;
- Et une présentation détaillée des actions pour lesquelles la subvention est demandée et son plan de financement détaillé.

#### **Dans la mise en œuvre des actions financées :**

UNITEC s'engage à porter les actions subventionnées et à respecter les engagements suivants :

- Pratiquer, dans la mesure du possible, des tarifs particuliers pour les adhérents domiciliés sur le territoire communautaire et les communiquer à la Communauté de Communes de Montesquieu ;
- Inviter le Président** de la Communauté de Communes de Montesquieu ou son représentant lors des manifestations principales ;
- À inscrire l'organisation de l'événement/ manifestation dans une **démarche éco-responsable** (gestion des déchets, politiques d'achats, respect de l'environnement...)
- Informer la Communauté de Communes de Montesquieu de tout événement d'importance relatif à la situation de UNITEC et à l'objet de la convention ;
- Respecter ses statuts.

#### **A posteriori de la réalisation des actions subventionnées :**

UNITEC s'engage à produire un bilan justificatif destiné à apprécier le bon emploi de la subvention, les pièces sont les suivantes :

- Bilan quantitatif et qualitatif du programme d'actions subventionné par la collectivité (voir annexe)
- Bilan financier des actions menées

### **ARTICLE 6 : CONTRÔLE ET ÉVALUATION**

La Communauté de communes procède, conjointement avec UNITEC, à l'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles la collectivité a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet du subventionnement conformément aux articles L 1611-4 et L 2121-29 du CGCT.

Des Comités Techniques de suivi de la convention seront provoqués par la Communauté de Communes de Montesquieu et se tiendront à la fin de chaque quadrimestre de l'année de la convention.

### **ARTICLE 7 : COMMUNICATION**

La Communauté de Communes de Montesquieu peut faire connaître sur ses propres supports (site internet, magazine) UNITEC et l'objet de la subvention.

UNITEC s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels le partenariat de la Communauté de Communes de Montesquieu, au moyen notamment de l'apposition de son logo (à demander au service communication de la CCM) et à les communiquer à la Communauté de Communes de Montesquieu.

Les deux parties s'engagent à une information préalable de l'autre partie sur la mise en place de programmes de communication engageant l'image de l'autre partie. Elles s'engagent également à prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas porter atteinte à l'image de l'autre.

La Communauté de Communes de Montesquieu souhaite communiquer sur le principe d'une offre globale « hébergement et accompagnement en pépinière », au titre de la Technopole Bordeaux Montesquieu, auprès des entreprises et également auprès du grand public et des partenaires institutionnels. Aussi UNITEC s'engage à communiquer en ce sens auprès des entreprises qu'elle accompagnera, en respectant toutefois sa propre identité.

### **ARTICLE 8 : ASSURANCE**

UNITEC exerce sous sa responsabilité exclusive les activités mentionnées en préambule justifiant l'octroi d'une subvention.

Elle souscrit toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité dans le cadre de l'exercice des activités en question. Conformément à l'article II, elle en présente les justificatifs auprès de la Communauté de communes de Montesquieu lors de la première demande.

De même s'agissant d'un prêt de matériel, l'association devra en supporter les charges d'assurance et présenter une attestation régulière.

## ARTICLE 9 : RÉSILIATION ANTICIPÉE DE LA CONVENTION

Une résiliation anticipée de la présente convention pourra intervenir avant son exécution complète, dans l'intérêt du service ou en cas de faute de UNITEC.

### Résiliation pour motif d'intérêt général :

La Communauté de Communes de Montesquieu pourra mettre fin de manière anticipée à la présente convention s'il survient un motif d'intérêt général justifiant la rupture des liens contractuels en cause. Cette décision de résiliation ne pourra intervenir qu'après que UNITEC en ait été dûment informée par courrier recommandé avec accusé de réception un mois avant la prise d'effet de cette résiliation dont la date sera mentionnée dans la notification.

### Résiliation pour faute :

En cas de faute de UNITEC, la Communauté de Communes de Montesquieu engagera une procédure de résiliation aux torts de son cocontractant après qu'une mise en demeure lui ait été adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

La faute s'entend comme tout manquement aux obligations contractuelles développées par la présente convention, hors cas de force majeure.

## ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par la Communauté de Communes et UNITEC.

Toute modification envisagée par la Communauté de Communes pour un motif d'intérêt général sera adressée à UNITEC par un courrier recommandé avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes ses conséquences. En cas de refus de cette modification par UNITEC, les parties se reporteront aux conditions de résiliation de la présente convention.

## ARTICLE 11 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges les parties s'efforceront de régler à l'amiable les éventuels différends relatifs à l'interprétation de la convention ou à l'exécution des prestations qui en découlent.

En cas d'impossibilité de régler le litige à l'amiable, le Tribunal Administratif de Bordeaux pourra être saisi dans les conditions légales et réglementaires prévues à cet effet.

Fait en deux exemplaires à Martillac, le

**Didier ROUX**  
Président de UNITEC

**Bernard FATH**  
Président de la Communauté  
de Communes de Montesquieu

V  
I  
S  
A

Service opérationnel : MR

Service support :

Direction :

# Annexe à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Montesquieu et l'association Unitec

## Modalités de reporting sur l'accompagnement des entreprises de la Technopole Bordeaux Montesquieu

La présente annexe régit les modalités de reporting formel de la Technopole Bordeaux Unitec envers la Communauté de Communes de Montesquieu, pour ce qui concerne **l'accompagnement individuel des projets d'entreprises de la Technopole Bordeaux Montesquieu.**

## Article I – Rappel de quelques principes de gestion par la Technopole Bordeaux Unitec du processus de sélection et d'accompagnement des projets

### ***Processus de sélection et d'accompagnement des projets***

La sélection et l'entrée en accompagnement d'un projet d'entreprise innovante s'inscrivent dans les étapes suivantes :

Les services d'Unitec sont accessibles aux porteurs de projet dans l'une des filières de la technopole (*Numérique, Sciences de la Vie, Sciences de l'Ingénieur*) qui font une demande d'accompagnement et sont retenus en Comité de Sélection. Celui-ci se déroule à l'issue des étapes suivantes :

1. Envoi par mail du dossier de candidature par le porteur de projet qui l'a préalablement téléchargé sur le site <http://www.unitec.fr>,
2. Premier contact avec l'équipe Bordeaux UNITEC pour valider l'éligibilité du projet ou l'orienter vers d'autres partenaires,
3. A la suite d'échanges avec les porteurs de projet, les start-up managers d'UNITEC présentent les projets au Comité de Sélection qui se tient tous les 15 jours et qui est composé de l'ensemble des Start-up managers de la structure et du Directeur Général.

Chaque dossier est analysé et sélectionné en fonction de son éligibilité aux critères de sélection de la Technopole (expertise filière, caractère innovant du projet, potentiel de marché, potentiel de développement sur le territoire) et du profil du porteur ou de l'équipe.

Le processus de sélection dure généralement moins d'un mois. Le porteur de projet est rapidement informé de la décision du Comité de Sélection. Si la réponse est positive, le processus d'accompagnement démarre avec signature d'une charte d'accompagnement et adhésion à l'association.

En cas d'avis défavorable à l'accompagnement, Bordeaux UNITEC redirige le porteur de projets vers les structures du réseau susceptibles de l'aider.

### ***Outils de reporting***

La Technopole Bordeaux Unitec dispose d'un outil (Eudonet) lui permettant d'assurer le suivi des projets accompagnés. Elle est notamment en mesure de tracer, pour chaque projet :

- Sa date d'identification
- Son passage en comité de sélection et comité d'agrément, l'avis des comités, et le niveau d'accompagnement préconisé quand le projet est accepté (le refus et la réorientation étant également suivis)
- L'ensemble des rendez-vous tenus avec les porteurs
- Les événements majeurs liés au projet (financements obtenus, lieu d'implantation, l'équipe porteuse, etc.)
- Des données économiques de suivi de l'activité de l'entreprise quand elle est créée (chiffre d'affaires, résultat, effectifs, capitaux propres)

- La date de clôture de l'accompagnement du projet

### *Règles de confidentialité*

L'équipe de la Technopole Bordeaux Unitec travaille sous charte de confidentialité. Celle-ci lui permet de garantir la sécurisation des informations transmises par les porteurs de projets à la Technopole sur le fond de leur projet. Les informations concernées sont notamment tous les éléments qualitatifs et quantitatifs relatifs au business plan de la société, à sa stratégie, à son développement commercial, etc.

Par principe, ces informations ne peuvent, d'une manière générale, en aucun cas faire l'objet d'une transmission à des personnes physiques ou morales extérieures à Bordeaux Unitec (hormis les financeurs des projets stipulés dans les conventions d'accompagnement) en dehors du consentement formel des porteurs de projets. Un correspondant nommé par la Communauté de Communes de Montesquieu, référent du partenariat, sous engagement de confidentialité personnel écrit et consigné dans les enregistrements de suivi de la pépinière, pourra avoir accès aux informations concernées. Cette personne ne pourra en aucun cas transmettre ces informations aux autres personnes et départements de la Communauté de Communes. Elle prendra les mêmes mesures de respect de la confidentialité de ces documents que celles qu'elle appliquerait pour conserver en confidentialité ses propres informations confidentielles. Les conventions passées entre les porteurs de projet (ou entreprises) et la technopole Bordeaux Unitec feront état de cette disposition ainsi que de la mise en place de façon régulière de réunions d'informations entre les chargés de mission de Bordeaux Unitec, chargés de l'accompagnement des projets, et la personne responsable de la pépinière comme stipulé à l'article 2 de la Convention.

### **Normalisation - certification**

La Technopole Bordeaux Unitec participe aux démarches qualité/normalisation de ses partenaires dès lors que ses activités impactent les démarches en question.

## **Article II – Modalités pratiques de reporting formel à la Communauté de Communes de Montesquieu**

Les **objectifs de la Technopole Bordeaux Unitec en matière de reporting à ses partenaires financeurs** pour ce qui concerne le suivi des projets d'entreprises sont de :

- leur permettre de visualiser le niveau et la qualité de service rendus aux entreprises accompagnées,
- leur fournir des indicateurs clés leur permettant de communiquer sur ce service,
- le cas échéant, garantir leur démarche qualité en matière d'accompagnement des entreprises innovantes.

La logique poursuivie et proposée par la Technopole Unitec repose sur un principe-clé : **assurer une homogénéité et une cohérence d'information** auprès de l'ensemble de ses financeurs, en intégrant les contraintes spécifiques des systèmes certifiés pour lesquels sont mis en place les modules complémentaires exigés par ces systèmes.

On peut définir deux niveaux de reporting :

- le **reporting opérationnel**, qui assure durant l'année la liaison entre le partenaire et la Technopole aux étapes clés de l'accompagnement des entreprises,
- le reporting collectif annuel, destiné à faire le bilan d'un exercice écoulé et à produire des statistiques dans le temps.



• **Reporting opérationnel à l'attention de la Communauté de Communes de Montesquieu**

Étape du processus d'accompagnement	Contenu du reporting	Format	Destinataires	Fréquence
Comité de sélection	Nom du projet – des porteurs Secteur d'activité Décision du comité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favorable : nom du référent à la Technopole + niveau d'accompagnement</li> <li>- Défavorable : modalités de réorientation retenues</li> </ul>	Tableau synthétique	Ensemble des financeurs	Trimestrielle
Comité d'agrément ( <i>hors processus normés</i> )	Relevé de conclusions du comité d'agrément indiquant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom du projet – des porteurs</li> <li>- Activité développée</li> <li>- Avis du comité</li> <li>- Lieu d'implantation</li> </ul>	Relevé de conclusions formel	Ensemble des financeurs	Diffusé après chaque comité
Suivi de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fiche signalétique des entreprises : nom dirigeant (et associés si nécessaire), capital (avec augmentations successives), date de création, structure juridique.</li> <li>• type / niveau d'accompagnement par Unitec ; nombre de visites (heures passées, actions réalisées)</li> <li>• éléments chiffrés trimestriels : CA estimatif, financements (levée de fonds et subventions (organisme, montant) avec quelle utilisation)</li> <li>• éléments chiffrés annuels : CA, EBE, résultat net (avec progression sur 3 ans, le cas échéant)</li> <li>• innovation: descriptif, brevet le cas échéant</li> <li>• perspectives de développement (dont à l'export)</li> </ul>	Oral lors d'une réunion trimestrielle entre le chargé de mission et la personne référente du partenariat, à défaut par écrit	Personne référente du partenariat	Trimestrielle, ce reporting pourra également être demandé en fin d'année civile lors d'une réunion de revue de portefeuille annuelle a priori en janvier (récapitulatif sur un an).



Clôture de l'accompagnement	Nom du projet – des porteurs Lieu d'implantation Date de clôture Bilan de l'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• explication quant à la sortie de Pépinière, le cas échéant ;</li> <li>• raisons de l'arrêt de l'accompagnement, le cas échéant ;</li> <li>• pour les sorties de pépinière : date et nouveau lieu d'implantation, raisons éventuelles du choix d'Unitec de continuer l'accompagnement sur un autre site</li> </ul>	Tableau synthétique	Ensemble des financeurs	Trimestrielle
Cas spécifique des processus normés	Le contenu est défini par la norme qui s'applique	Tel que défini par la norme	Partenaire financeur certifié concerné	Conformément aux procédures qualité
<i>Cas spécifique de la recherche de lieu d'implantation, hors audit flash d'innovation</i>	<i>Typologie de projet</i> <i>Surface recherchée</i> <i>Évaluation du projet par la technopole</i>	<i>Mail</i> <i>Et/ou fiche d'évaluation si demandée par le partenaire</i>	<i>Site(s) partenaire(s) concerné(s)</i>	<i>Au fil de l'eau</i>